



Questionnement sur l'accord de principe

Par **Kekrau**, le **04/02/2009** à **18:13**

Bonjour,

Je souhaite connaître les contraintes juridiques d'un accord de principe, et son cadre d'application (bien qu'il soit à priori une étape de négociation), je m'explique.

Je souhaite démarcher des commerçants dans l'objectif de recueillir un certain nombre d'accords de principe, me permettant d'appuyer une négociation auprès d'un fournisseur. Cet accord de principe désignerait mes engagements, et celui des commerçants, dans le cas où un fournisseur accepte le principe.

Est-ce applicable?

Quels risques encourrais-je auprès des commerçants si je n'obtiens aucun contrat fournisseur, et suis dans l'incapacité d'honorer l'accord de principe?

Si je romps mes engagements?

Si le commerçant rompt les siens?

Merci,
Cordialement.